

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 410

16 février 2012

SOMMAIRE

Asia Infrastructure S.A. SICAR	19650	Glass Fibre Holding I S.à r.l.	19639
BBD S.A.	19638	ISIB S.à r.l.	19664
Bergos Capital S.A.	19657	IT-Partners	19638
Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) IV S. à r.l.	19672	Itral AG.	19665
BIL Holding I Sàrl	19645	Jaydisc S.à r.l.	19669
Bracha S.A.	19655	J-Fin S.A.	19665
Business Center Steinsel B.C.S. S.A.	19660	Kafé-Inn S.à r.l.	19670
Business Center Steinsel B.C.S. S.A.	19646	Kaldeis S.A.	19649
BVP S.A.	19647	Kergral S.A.	19669
BVS S.A.	19665	Klee S.A.	19680
CNPV Solar Power S.A.	19647	KPI Investment Property 55 S.à r.l.	19642
Cosmolux S.A.	19667	LEWIS Invest S.A.	19662
C.RO Ports S.A.	19647	L.I.I. International S.à r.l.	19680
Dalex S.A.	19661	London Hanover Street S.à r.l.	19657
Deuterion S.A.	19668	Longbow Capital S.à r.l.	19668
Elsa S.A.	19670	Luxemburger Grundvermögen A.G.	19634
Elsiema S.A., SPF	19671	Mission Tuscany Property Holdings S.à r.l.	19650
Fira Investments S.A. S.P.F.	19647	Nove Mesto Management S.A.	19644
Framont Investissements S.A., S.P.F.	19653	Oleandro Investment Cooperation SA ...	19643
Galileo Global Education Holding S.à r.l.	19658	Rabiou Property S.A.	19653
Geopark S.A.	19637	Silverlake SICAV	19670
Geopark S.A.	19655	SVMF Lux SPV S.à r.l.	19634
Geosite CT Sàrl	19642	TMT SSF 3 S.à r.l.	19658
Geosite CT Sàrl	19656	Vion Luxembourg S.à r.l.	19640
Geosite D Sàrl	19657	YAO Investments S.à r.l.	19644

Luxemburger Grundvermögen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005855/9.

(120005802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

SVMF Lux SPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.568.

In the year two thousand and eleven on the twenty-seventh of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, Notary Public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned,

There appeared:

Apollo Strategic Value Master Fund., a Cayman exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman islands, registered with the Registrar of limited partnerships in Cayman Islands under the number WK 184498, here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 22nd, 2011;

The proxy "ne varietur" signed by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested to the undersigned notary to record that it is indeed the sole shareholder of SVMF Lux SPV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 137564 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Conversion of the current share capital of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) (1GBP= 1,54928 USD), represented by six thousand two hundred fifty (6,250) Class A Ordinary shares and six thousand two hundred fifty (6,250) Class A PESC's having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each to nineteen thousand three hundred sixty-six dollars of the United States of America (USD 19,366), represented by nine thousand six hundred eighty-three (9,683) Class A Ordinary shares and nine thousand six hundred eighty-three (9,683) Class A PESC's shares having a par value of one dollar (USD1) each.

2. Increase of the share capital of the Company up to twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000) represented by ten thousand (10,000) Class A Ordinary Shares and ten thousand (10,000) Class A PESC's shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each through the issuance of three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) PESCOs shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder decides what follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from British Pounds (GBP) to United States Dollars (USD) with immediate effect as of today, according to the exchange rate of GBP 1 = USD 1,54928 and to fix the share capital to nineteen thousand three hundred sixty-six dollars of the United States of America (USD 19,366), represented by nine thousand six hundred eighty-three (9,683) Class A Ordinary shares and nine thousand six hundred eighty-three (9,683) Class A PESC's shares having a par value of one dollar (USD1) each.

Second resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of USD 634 (six hundred and thirty-four United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 19,366 (nineteen thousand three hundred sixty-six dollars of the United States of America) to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), by the issue of three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) PESCOs shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

It is decided to admit to the subscription of the three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) PESCS shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, the sole shareholder, Apollo Strategic Value Master Fund, L.P.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mrs Rachel UHL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declares to subscribe to the three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) PESCS shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 634 (six hundred and thirty-four United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the foregoing resolution, article 5.1 of the Articles of Incorporation must be amended and hence shall read from now on as follows:

“ 5.1. The share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by ten thousand (10,000) Class A Ordinary shares and ten thousand (10,000) Class A PESC's shares having a par value of one dollar (USD1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the Articles of Incorporation are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by her/his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Apollo Strategic Value Master Fund, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers Huse, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, inscrite au Registre des sociétés en commandite des Iles Cayman, sous le numéro WK 18-4498, (“l'Associé Unique”) représentée aux fins des présentes par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2011;

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l' Associé est le seul et unique associé de SVMF Lux SPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 137568 (la «Société»).

L'associé unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaisse avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital social de douze mille cinq cents Pound Sterling (GBP 12.500.-) (1GBP= 1,54928 USD), représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales A ordinaires et six mille deux cent cinquante (6.250) PESC's de classe A ayant une valeur nominale de un Pound Sterling (GBP 1.-) chacune à dix-neuf mille trois cent soixante-six USD Dollars (USD 19.366), représenté par neuf mille six cent quatre-vingt-trois (9.683) parts sociales ordinaires de classe A et neuf mille six cent quatre-vingt-trois (9.683) certificats de parts privilégiées de classe A ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société pour le porter à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000), représenté par dix mille (10.000) parts sociales ordinaires de classe A et dix mille (10.000) certificats de parts privilégiées de classe A ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) par l'émission de trois cent dix-sept (317)

parts sociales ordinaires de classe A et trois cent dix-sept (317) certificats de parts privilégiées de classe A, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société de Livres Sterling (EUR) en dollar américain (USD) avec effet immédiat selon le taux de change 1 GBP= 1,54928 USD) et de fixer le capital social de la Société à dix-neuf mille trois cent soixante-six USD Dollars (USD 19.366), représenté par neuf mille six cent quatre-vingt-trois (9.683) parts sociales ordinaires de classe A et neuf mille six cent quatre-vingt-trois (9.683) p certificats de parts privilégiées de classe A, ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent trente-quatre dollars américains (USD 634) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille trois cent soixante-six dollars américains (USD 19.366) à vingt mille dollars américains (USD 20.000) par l'émission de trois cent dix-sept (317) parts sociales ordinaires de classe A et trois cent dix-sept (317) certificats de parts privilégiées de classe A, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Il est décidé d'admettre à la souscription des trois cent dix-sept (317) parts sociales ordinaires de classe A et trois cent dix-sept (317) parts sociales PESC's ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, l'associé unique Apollo Strategic Value Master Fund, L.P.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représentés par Madame Rachel UHL, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux trois cent dix-sept (317) parts sociales ordinaires de classe A et trois cent dix-sept (317) certificats de parts privilégiées de classe A, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de six cent trente-quatre dollars américains (USD 634), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Suite à la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

"Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par dix mille (10.000) parts sociales ordinaires de classe A et dix mille (10.000) certificats de parts privilégiées de classe A, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison de la modification des Statuts sont évalués à deux mille Euros (EUR 2.000.).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle/ il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58602. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 05 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005304/151.

(120004598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Geopark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.694.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «GEOPARK S.A.», ayant son siège social dénoncé au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, constituée suivant acte notarié en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 juin 2007, numéro 1121, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 126.694 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 mars 2011, numéro 443.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Cécile HESTIN avocat, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire unique représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées et que dès lors il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Détermination du siège social de la Société.
2. Changement subséquent de l'article 1, alinéa 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le siège social est établi à Luxembourg.».
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée décide de fixer le siège social de la Société au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa du premier article des Statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Al 2. «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017: la société à responsabilité limitée «BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.», avec siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MORALES, C. HESTIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2012. Relation: EAC/2012/257. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012005033/49.

(120004983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

IT-Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 149.152.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 28 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2012.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2012005507/13.

(120005330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

BBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.791.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Karel Kalny, Czech citizen, born on 5th June 1970 in Brno, Czech Republic, and residing at Habri 7, Strazek, 592 53, Czech Republic (the "Principal"),

here represented by Mr Yazid Oudina, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in Prague, on 21 December 2011,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. BBD S.A. (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade Register under section B, number 129791, has been incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 29 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1833 of 29 August 2007;

II. The issued share capital of the Company is presently thirty one thousand EURO (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred EURO (EUR 100.-), all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all directors of the Company in respect of the execution of their mandate up to date;

VII The Principal gives discharge to the statutory auditor of the Company in respect of the execution of its mandate up to date;

VIII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the

proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the proxyholder of the appearing person signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Karel Kalny, citoyen Tchéque, né le 5 juin 1970 à Brno, République Tchéque, résident au Habri 7, Strazek, 592 53, République Tchéque (le "Mandant"),

ici représenté par Monsieur Yazid Oudina, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Prague, le 21 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. BBD S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 129791 a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1833 du 29 août 2007;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un mille EURO (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent EURO (EUR 100-) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

VII Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la requête du mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le mandataire du comparant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. OUDINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. LAC/2011/58923. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004902/89.

(120004866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Glass Fibre Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 29 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 janvier 2012.
Maître Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2012005548/13.

(120005204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Vion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.636.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December, before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Vion Ingredients International (Holding) B.V., a private limited liability company, incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in Best, the Netherlands, and its office address at Ncb Weg, 10, 5681 RH, Best, the Netherlands, registered with the Dutch Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under number 17064839 (the Sole Shareholder),

being the Sole Shareholder of Vion Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.636, and having a share capital of EUR 11,145,575.- (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°627 on June 10, 2003. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 27, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder is hereby represented by Nicolas Marchand, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at eleven million one hundred forty-five thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 11,145,575.-) represented by four hundred forty-five thousand eight hundred and twenty-three (445,823) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of nine million eight hundred ninety-five thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 9,895,575.-)

in order to bring the corporate capital of the Company from its present amount of eleven million one hundred forty-five thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 11,145,575.-) represented by four hundred forty-five thousand eight hundred and twenty-three (445,823) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each,

to one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-)

by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of three hundred ninety-five thousand eight hundred and twenty-three (395,823) shares (the Redeemed Shares), with a payment in kind to the Sole Shareholder of the nominal value of such Redeemed Shares in an aggregate amount of nine million eight hundred ninety-five thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 9,895,575.-) (the Redemption Price).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorizes any manager of the Company (i) to proceed on behalf and in the name of the Company with the cancellation of the Redeemed Shares in the register of shareholders of the Company (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2000..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le seizième jour de décembre, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Vion Ingrédients International (Holding) B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, dont le siège officiel est situé à Best, Pays-Bas, et l'adresse du siège située à Ncb Weg, 10, 5681 RH, Best, Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce des Pays-Bas (Kamer van Koophandel) sous le numéro 17064839 (l'Associé Unique),

étant l'Associé Unique de VION Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.636 et dont le capital social s'élève à EUR 11.145.575,-(la Société).

La Société a été constituée le 12 mai 2003 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°627 du 10 juin 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière le 27 octobre 2011 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique est ici représentée par Nicolas Marchand, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, lequel est fixé à onze millions cent quarante-cinq mille cinq cent soixante quinze Euro (EUR 11.145.575,-) représenté par quatre cent quarante-cinq mille huit cent vingt-trois (445.823) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-).

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante quinze Euro (EUR 9.895.575,-)

afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de onze millions cent quarante-cinq mille cinq cent soixante quinze Euro (EUR 11.145.575,-) représenté par quatre cent quarante-cinq mille huit cent vingt-trois (445.823) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune,

à un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000,-)

par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-trois (395.823) parts sociales (les Parts Sociales Rachetées), contre un paiement en nature en faveur de l'Associé Unique équivalent à la valeur nominale de ces Parts Sociales Rachetées d'un montant global de neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante quinze Euro (EUR 9.895.575,-) (le Prix de Rachat).

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées »

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (i) pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Sociales Rachetées dans le registre des associés de la Société (en ce compris, en tout état de cause, la signature dudit registre) et (ii) pour pourvoir à toutes les formalités s'y rattachant, le cas échéant.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 2000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: N. Marchand et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57255. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005334/126.

(120004721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

KPI Investment Property 55 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Investment Property 55 S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012005822/11.

(120005824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Geosite CT Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.720.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

GEOPARK S.A., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.694, représentée par Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée, GEOSITE CT S.à r.l., ayant son siège social dénoncé au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, constituée suivant acte notarié en date du 27 avril 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1322 du 30 juin 2007 (la «Société»). La Société est inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.720.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 mars 2011, numéro 449.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de fixer le siège social de la Société au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 alinéa 1 des Statuts qui aura la teneur suivante:

English version:

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by resolution of the board of managers of the Company.

Version française:

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MORALES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2012. Relation: EAC/2012/255. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012005036/42.

(120005004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Oleandro Investment Cooperation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 105.783.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société ALEXANDER REAL ESTATE S.A. (RC B 108.653), avec siège social à L-5532 Remich, 6, rue Enz, ici représentée par son administrateur-délégué, Frank SIMON, employé privé, demeurant professionnellement à Remich.

La comparante, représentée comme il est dit, expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire de la totalité des actions de OLEANDRO INVESTMENT COOPERATION SA, avec siège social à L-5532 Remich, 6, rue Enz, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 105.783, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange en date du 18 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 480 du 23 mai 2005, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 janvier 2011, publié au dit Mémorial C, numéro 795 du 22 avril 2011,

et dont le capital social est fixé à cinquante mille (50.000) euros, représenté par mille (1.000) actions de cinquante (50,-) euros chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

- 5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.
- 6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- 7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.
- 8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.
- 9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SIMON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2011. Relation: REM/2011/1829. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005915/43.

(120005268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Nove Mesto Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.883.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012005907/12.

(120005137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

YAO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 120.608.

Im Jahre zweitausendelf, den fünfzehnten Dezember,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg,

ist erschienen

die Allianz Elementar Versicherungs-AG., eine Aktiengesellschaft österreichischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in A-1130 Wien, 101-105 Hietzinger Kai und eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Wien unter der Nummer FN 34004G (nachstehend der Alleinige Gesellschafter),

hier vertreten durch Maître Victoria LEYENS, avocat à la Cour, mit Berufsanschrift in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Wien, Österreich, am 12. Dezember 2011.

Die Vollmacht bleibt nach ne varietur Paraphierung durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenene handelt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der YAO Investments S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 120.608 (die Gesellschaft).

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 19. Oktober 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2260 vom 4. Dezember 2006. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde vom 30. August 2010, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 112986 vom 3. November 2010.

I. Die Tagesordnung gegenwärtiger Beschlussfindung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Herabsetzung (i) des Gesellschaftskapitals um EUR 16.000.000 (sechzehn Millionen Euro) durch Annullierung von 160.000 (hundertsechzigtausend) gleichwertiger Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert

Euro) und Ausschüttung von EUR 16.000.000 (sechzehn Millionen Euro) an den Alleinigen Gesellschafter und (ii) der gesetzlichen Rücklage um EUR 1.600.000. (eine Million sechshunderttausend Euro) und Ausschüttung von EUR 1.600.000 (eine Million sechshunderttausend Euro) an den Alleinigen Gesellschafter

2. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft in folgendem Wortlaut:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 9.100.000 (neun Millionen einhunderttausend Euro), eingeteilt in 91.000 (einundneunzigtausend) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) pro Anteil."

II. Sodann trifft der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt (i) das Gesellschaftskapital um einen Gesamtbetrag von EUR 16.000.000 (sechzehn Millionen Euro) herabzusetzen, um es von EUR 25.100.000 (fünfundzwanzig Millionen einhunderttausend Euro) auf insgesamt EUR 9.100.000 (neun Millionen einhunderttausend Euro) herabzusetzen und EUR 16.000.000 (sechzehn Millionen Euro) an den Alleinigen Gesellschafter auszuschütten (ii) die Annullierung von insgesamt 160.000 (einhundertsechzigtausend) gleichwertiger Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) (die Annullierten Anteile) und (iii) die gesetzliche Rücklage um EUR 1.600.000 (eine Million sechshunderttausend Euro) herabzusetzen, um diese von EUR 2.510.000 (zwei Millionen fünfhundertzehntausend Euro) auf insgesamt EUR 910.000 (neunhundertzehntausend Euro) herabzusetzen und EUR 1.600.000 (eine Million sechshunderttausend Euro) an den Alleinigen Gesellschafter auszuschütten.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt daraufhin, den Wortlaut von Artikel 5 der Satzung wie folgt im Sinne des vorangehenden Beschlusses abzuändern:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 9.100.000 (neun Millionen einhunderttausend Euro), eingeteilt in 91.000 (einundneunzigtausend) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) pro Anteil."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zulasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 2.000 (zweitausend Euro).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, an dem eingangs erwähnten Datum.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. LEYENS und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 16 décembre 2011 LAC / 2011 / 56244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 19. Januar 2012.

Référence de publication: 2012005353/63.

(120004717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

BIL Holding I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société de droit indien «BINANI INDUSTRIES LTD», établie et ayant son siège social à 37/2, Chinar Park, New Town, Rajarhat Main Road, P.O. Haiara, Kolkata, 700157 (Inde), immatriculée au «Register of Companies West Bengal» (Inde) sous le numéro 25584 (ci-après la «Comparante» ou l'«Associée unique»),

représentée par Monsieur Sunil SETHY, né le 27 mars 1951 à Dehradun Uttranchal (Inde), demeurant à Flat n° 151, 15th Floor, Everest Apartments, Mount Pleasant Road, Mumbai, 400 006 (Inde),

agissant en sa qualité de «Managing Director» de la prédite société,

lui-même ici représenté par Monsieur Joé Hemes, comptable, né le 22 décembre 1984 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant à 20, rue de Wiltz, L-9154 Grosbous (Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «BIL HOLDING I SARL», établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163.525, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 9 novembre 2011, numéro 2724 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations;

- Qu'en sa qualité d'Associée unique de la Société, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de TRENTE MILLIONS SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (30.016.750,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.012.500,- EUR) à QUARANTE DEUX MILLIONS VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (42.029.250,- EUR), par l'émission de DEUX CENT QUARANTE MILLE CENT TRENTE-QUATRE (240.134) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associée unique déclare par les présentes souscrire chacune des DEUX CENT QUARANTE MILLE CENT TRENTE QUATRE (240.134) nouvelles parts sociales et les libérer totalement moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de TRENTE MILLIONS SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (30.016.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, ayant trait au capital social, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à QUARANTE DEUX MILLIONS VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (42.029.250,- EUR) représenté par TROIS CENT TRENTE SIX MILLE DEUX CENT TRENTE-QUATRE (336.234) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'Associée unique décide de nommer à la fonction de gérant catégorie B de la Société pour une durée indéterminée: Monsieur Joé HEMES, pré-qualifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ SEPT MILLE EUROS (7.000, EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HEMES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2011. Relation: MER/2011/2613. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004910/62.

(120004959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

B.C.S. S.A., Business Center Steinsel B.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.677.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005562/10.

(120005260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

C.RO Ports S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 149.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005565/10.

(120005077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005601/10.

(120005282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Fira Investments S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 26.174.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012005692/10.

(120005634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

BVP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.547.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Karel Kalny, Czech citizen, born on 5th June 1970 in Brno, Czech Republic, and residing at Habri 7, Strazek, 592 53, Czech Republic (the "Principal"),

here represented by Mr Yazid Oudina, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in Prague, on 21 December, 2011,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. BVP S.A. (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade Register under section B, number 135547, has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 13 December 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 434 of 20 February 2008;

II. The issued share capital of the Company is presently thirty one thousand EURO (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred EURO (EUR 100.-), all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all directors of the Company in respect of the execution of their mandate up to date;

VII The Principal gives discharge to the statutory auditor of the Company in respect of the execution of its mandate up to date;

VIII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the proxyholder of the appearing person signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Karel Kalny, citoyen Tchèque, né le 5 juin 1970 à Brno, République Tchèque, résident au Habri 7, Strazek, 592 53, République Tchèque (le "Mandant"),

ici représenté par Monsieur Yazid Oudina, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Prague, le 21 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. BVP S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 135547 a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434 du 20 février 2008;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un mille EURO (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent EURO (EUR 100-) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

VII Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la requête du mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le mandataire du comparant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. OUDINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. LAC/2011/58925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004916/90.

(120004861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Kaldeis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du 10 Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.697.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

Le vingt-neuf décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"TAKOMA", société anonyme, avec siège social à F-92380 Garches, 14, boulevard Raymond Poincaré, inscrite au Registre de Nanterre sous le numéro 429 670 389,

ici représentée par Mademoiselle Cécile DIVERCHY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 décembre 2011,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "KALDEIS S.A.", avec siège social à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du Dix Septembre, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 428 du 22 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 123.697.

Que le capital social de "KALDEIS S.A." s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00) chacune.

Que "TAKOMA", prénommée, est devenue propriétaire de toutes les actions de ladite société anonyme "KALDEIS S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "TAKOMA", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société anonyme "KALDEIS S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister,

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs, administrateur-délégué et commissaire en fonction,

Que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du Dix Septembre,

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Diverchy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 59264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2011.

Référence de publication: 2012005109/45.

(120004682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Mission Tuscany Property Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.642.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005865/9.

(120005354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Asia Infrastructure S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.541.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an ordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "Asia Infrastructure S.A. SICAR", in liquidation, a public limited company (société anonyme) organized as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under the number 115.541, (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph EL-VINGER, notary residing in Luxembourg, on April 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 920 of May 10, 2006.

The meeting is chaired by Mr. Arnaud BON, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mrs. Hana WITZKE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Derek SINCLAIR, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

Agenda

That the agenda of the Meeting is the following:

1. To waive any convening formalities;
2. To acknowledge receipt of the liquidation report as at December 13, 2011 as prepared by Me Marc Meyers in its capacity as liquidator of the Company (the Liquidator);
3. To confirm receipt of the liquidation auditor report prepared by Mazars S.A. (the Auditor);
4. To approve the audited accounts of the Company as at June 30, 2011, as well as the liquidation accounts as at December 13, 2011;
5. To approve the liquidation report and the liquidation auditor report;
6. To grant discharge to the Liquidator and to the Auditor;
7. To close the liquidation and to keep the Company's documents with SGG S.A. for a period of at least 5 years as required by article 151 of the Luxembourg law, dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

WHEREAS

A) The shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

B) It appears from the said attendance list that two hundred thirteen comma six hundred and eighty three shares (213.683) all in registered form without par value, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

C) The Company has been put into voluntary liquidation by a deed of the undersigned notary, on June 30, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1951 of August 25, 2011, and Me Marc MEYERS,

Avocat à la Cour, residing professionally at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg has been appointed as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator).

Resolutions

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices and the shareholders (present or represented) consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the present resolutions which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge the receipt of the liquidation report drawn-up by the Liquidator as at December 13, 2011 (the Liquidation Report).

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the receipt of the liquidation auditor report prepared by Mazars S.A. (the Liquidation Auditor Report).

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the audited accounts of the Company as at June 30, 2011, as well as the liquidation accounts as at December 13, 2011.

Fifth resolution

The Meeting decides to approve the Liquidation Report and the Liquidation Auditor Report.

Sixth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the Liquidator and to the Auditor in respect of their mandate up to the date of this deed.

Seventh resolution

The Meeting decides to close the liquidation of the Company and to keep the Company's documents with SGG S.A. for a period of at least 5 years as required by article 151 of the Luxembourg law, dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

There being no further business on the agenda, the Chairman has closed the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, all known to the notary by their names, first name, civil status and residences, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour de décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de "Asia Infrastructure S.A. SICAR", en liquidation, une société anonyme organisée en société d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, établie et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.541, (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 920 du 10 mai 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud BON, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Hana WITZKE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Derek SINCLAIR, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

Ordre du jour

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Accusé de réception du rapport de liquidation au 13 décembre 2011 tel que préparé par Maître Marc Meyers en sa capacité de liquidateur de la Société (le Liquidateur);
3. Confirmation de la réception du commissaire à la liquidation préparé par Mazars S.A. (le Commissaire à la liquidation)
4. Approbation des comptes audités de la Société au 30 juin 2011 ainsi que les comptes de liquidation au 13 décembre 2011;
5. Approbation du rapport de liquidation et du rapport du Commissaire à la liquidation;
6. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation;
7. Clôture de la liquidation et décision de conserver les livres et documents de la Société au siège social de SGG S.A., pendant une période d'au moins cinq ans tel que requis par l'article 151 de la Loi sur les Sociétés commerciales, du 10 août 1915, tel que modifiée au siège social de SGG S.A.,

ATTENDU QUE

A) Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés signées «ne varietur» par les parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront également attachées au présent acte.

B) Il apparaît de la liste de présence que deux cent treize virgule six cent quatre-vingt-trois (213,683) actions toutes sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

C) La Société a été mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1951 le 25 août 2011, et Maître Marc MEYERS, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 à Luxembourg a été nommé liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Résolutions

L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires (présents ou représentés) se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accuser réception du rapport de liquidation établi par le Liquidateur au 13 décembre 2011 (le Rapport de Liquidation).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accuser réception du rapport du commissaire à la liquidation établi par Mazars S.A. (le Rapport du Commissaire à la Liquidation).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes audités de la Société au 30 juin 2011, ainsi que les comptes de liquidation au 13 décembre 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Rapport de Liquidation et le Rapport du Commissaire à la Liquidation.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de la présente Assemblée.

Septième résolution

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société et de conserver les livres et documents de la Société au siège social de SGG S.A. pour une période d'au moins 5 ans tel que requis par la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1918, telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président clôture l'Assemblée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte son évalués à environ mille deux cents Euros.

Constatation

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version, française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. BON, H. WITZKE, D. SINCLAIR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. LAC/2011/58920. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004871/166.

(120004809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Framont Investissements S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 32.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012005700/13.

(120005961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Rabiou Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.974.

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire des associés de la société «RABIOU PROPERTY S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 novembre 2011, enregistré à Redange/Attert, le 23 novembre 2011, Relation: RED/2011/2509, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'«Acte Notarié»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

En vertu d'une procuration donnée le 10 novembre 2011.

Ladite procuration est restée annexée à l'Acte Notarié.

Le comparant, en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'une erreur de plume s'est glissée dans la version française de l'Acte Notarié au niveau de la première résolution nommant les administrateurs,
- qu'en conséquence, à la page 7 (version française) dudit Acte Notarié, la première résolution doit désormais se lire comme suit:

«Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Mr Marc VANHELLEMONT, "ingénieur commercial", né le 13 décembre 1969 à Moresnet (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Mr Marc VANHELLEMONT est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.»

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, déclare que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

acting as proxyholders of the shareholders of RABIOU PROPERTY S.A., a société anonyme governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a deed of the undersigned notary, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 November 2011, registered in Redange/Attert, on 23 November 2011, Relation: RED/2011/2509, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (the "Notarial Deed"). The articles of association have not been amended.

By virtue of the proxy given on 10 November 2011.

This proxy has remained attached to the Notarial Deed.

The appearing person, acting in their above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- that one clerical error appears in the French version of the Notarial Deed at the first resolution appointing the directors;
- that accordingly, on page 7 (French version) of the Notarial Deed, the first resolution shall henceforth read as follows:
«Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Mr Marc VANHELLEMONT, "ingénieur commercial", né le 13 décembre 1969 à Moresnet (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Mr Marc VANHELLEMONT est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.»

The said appearing person, acting in their above stated capacity, declares that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and this person has required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Signé: L. Weis, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2011. Relation: RED/2011/2978. Reçu douze (12,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005239/82.

(120004903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Geopark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 126.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005728/10.

(120005288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Bracha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.041.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée BRACHA S.A., en liquidation, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 57.041.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 74 du 17 février 1997, page 3545.

La société a été mise en liquidation en date du 16 décembre 2011 par acte reçu par le notaire soussignée, en voie de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine SCHOENAL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Thierry JACOB, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur
2. Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure
5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée Générale prononçant la liquidation finale de la société
6. Conservation des livres et documents de la société
7. Clôture de la liquidation
8. Divers

Ensuite l'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Fiduciaire Everard & Klein S.à.r.l., ayant son siège social au 83, rue de la Libération à L-5969 Itzig, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir au liquidateur, SGG-FFW S.A., 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.905, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment le paiement d'un éventuel dividende de liquidation aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future aux membres du bureau de la présente assemblée générale, prononçant la liquidation finale de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au siège du Liquidateur, savoir à: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Septième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société «BRACHA S.A., en liquidation», qui cessera d'exister.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, C. SCHOENAHN, T. JACOB, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 janvier 2012. Relation: RED/2012/16. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 4 janvier 2012.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012004913/77.

(120005012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Geosite CT Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 127.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005729/10.

(120005290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Geosite D Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 127.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005730/10.

(120005291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

London Hanover Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.660.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005833/11.

(120005079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Bergos Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.160.

L'an deux mille onze.

le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BERGOS CAPITAL S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.160 (NIN 2004 2226 840),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 335 du 14 avril 2005,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

et qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François SCHMITT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société BERGOS CAPITAL S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: H.H.J. (Rob) KEMMERLING, C. BORTOLOTTI, F. SCHMITT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004906/53.

(120004869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**Galileo Global Education Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TMT SSF 3 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.441.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of the month of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of Providence Equity Partners VI International L.P., an exempted limited partnership, organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number CR-19197, acting through its general partner Providence Equity GP VI International L.P., an exempted limited partnership, organised under the laws of Cayman Island, acting in turn through its general partner PEP VI International Ltd., an exempted limited company, organised under the laws of Cayman Island, and registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC -181416, by virtue of a proxy hereto attached, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of TMT SSF 3 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg of 18 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2433 of 15 December 2009 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 149441. The articles of incorporation of the Company have been amended once by deed of Me Henri Hellinckx dated 9 November 2011; not yet published at the Mémorial. The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all three hundred and seventy thousand (370,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the sole item of the agenda.

2. The item on which a sole resolution was to be passed is as follows:

Agenda

To amend the name of the Company from "TMT SSF 3 S.à r.l." to "Galileo Global Education Holding S.à r.l."; consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name " Galileo Global Education Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 as amended and of December 28th, 1992 as amended on "Sociétés à responsabilité limitée"."

After consideration of the agenda above the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the name of the Company from "TMT SSF 3 S.à r.l." to "Galileo Global Education Holding S.à r.l." and resolved to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the agenda above.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg, pour le compte de Providence Equity Partners VI International L.P., une exempted limited partnership, constituée sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships aux Iles Cayman sous le numéro CR-19197, agissant via son associé commandité Providence Equity GP VI International L.P., une exempted limited partnership, constituée sous les lois des Iles Cayman, agissant via son associé commandité PEP VI International Ltd., une exempted limited company, constituée sous les lois des Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Companies aux Iles Cayman sous le numéro MC -181416, en vertu d'une procuration ci-jointe, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de TMT SSF 3 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31 Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand Duché de Luxembourg du 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2433 du 15 décembre 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149441. Les statuts de la Société ont été modifiés une fois par un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg daté du 9 novembre 2011, non encore publié au Mémorial. La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les trois cent soixante-dix (370.000) parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution unique devait être passée était le suivant:

Ordre du jour

De modifier le nom de la Société de «TMT SSF 3 S.à r.l.» en «Galileo Global Education Holding S.à r.l.»; et modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination " Galileo Global Education Holding S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933, telle que modifiée et 28 décembre 1992 telle que modifiée, sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier le nom de la Société de «TMT SSF 3 S.à r.l.» en «Galileo Global Education Holding S.à r.l.» et a décidé en conséquence de modifier l'article 1 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour ci-dessus.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.Bramao, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005322/100.

(120004557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

B.C.S. S.A., Business Center Steinsel B.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.677.

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A.», en abrégé «B.C.S. S.A.», avec siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 804 du 25 septembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, alors de résidence à Sanem, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 168 du 18 février 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 80.677.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Cruchten.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de Walferdange à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy, et modification subséquente de l'article deux, premier alinéa, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Walferdange à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy, et de modifier subséquemment l'article deux, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Steinsel.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, F. Ferron, S. Rollinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59260. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004915/51.

(120005001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Dalex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.532.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée DALEX S.A., en liquidation, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 80.532.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 765 du 15 septembre 2001, page 36718.

La société a été mise en liquidation en date du 15 décembre 2011 par acte reçu par le notaire soussignée, en voie de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine SCHOENAL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Thierry JACOB, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur
2. Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure
5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée Générale prononçant la liquidation finale de la société
6. Conservation des livres et documents de la société
7. Clôture de la liquidation
8. Divers

Ensuite l'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Fiduciaire Everard & Klein S.à.r.l., ayant son siège social au 83, rue de la Libération à L-5969 Itzig, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir au liquidateur, SGG-FFW S.A., 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.905, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment le paiement d'un éventuel dividende de liquidation aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future aux membres du bureau de la présente assemblée générale, prononçant la liquidation finale de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au siège du Liquidateur, savoir à: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Septième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société «DALEX S.A., en liquidation», qui cessera d'exister.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, C. SCHOENAHN, T. JACOB, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 janvier 2012. Relation: RED/2012/17. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 4 janvier 2012.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012004964/77.

(120005020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

LEWIS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 165.561.

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "LEWIS Invest S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur John WEBER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Louis Gerardus Joseph MACHIELS, gérant de sociétés, demeurant à B-3500 Hasselt, 85, Pietelbeekstraat 85 (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions deux cent quinze mille euros (4.215.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre millions deux cent quarante-six mille euros (4.246.000,- EUR), par la création et l'émission quatre mille deux cent quinze (4.215) actions nouvelles avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des actionnaires relative à l'augmentation de capital proposée;

2. Acceptation de Monsieur Louis Gerardus Joseph MACHIELS, gérant de sociétés, né à Hasselt (Belgique), le 17 janvier 1971, demeurant à B-3500 Hasselt, 85, Pietelbeekstraat 85, à la souscription des quatre mille deux cent quinze (4.215) actions nouvelles et libération intégrale moyennant apport en nature de six mille (6.000) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, représentant 33,33% du capital social de la société à responsabilité limitée de droit néerlandais "Aqua Bio Trade Technologies B.V.", établie et ayant son siège social à 6229PM Maastricht, Watermolen 31 (Pays-Bas), inscrite au Registre de Commerce ("Kamer van Koophandel") de Limburg sous le numéro 17100899;

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions deux cent quinze mille euros (4.215.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre millions deux cent quarante-six mille euros (4.246.000,- EUR), par la création et l'émission quatre mille deux cent quinze (4.215) actions nouvelles avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des actionnaires relative à l'augmentation de capital proposée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes le pré-mentionné Monsieur Louis Gerardus Joseph MACHIELS, prénommée, lequel déclare souscrire aux quatre mille deux cent quinze (4.215) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant apport en nature de six mille (6.000) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, représentant 33,33% du capital social de la société à responsabilité limitée de droit néerlandais "Aqua Bio Trade Technologies B.V.", établie et ayant son siège social à 6229 PM Maastricht, Watermolen 31 (Pays-Bas), inscrite au Registre de Commerce ("Kamer van Koophandel") de Limburg sous le numéro 17100899.

Evaluation - Rapport de l'apport

Les apports ont été évalués et décrits dans un rapport, daté du 19 décembre 2011, dressé par "SOCIÉTÉ DE RÉVISION ET D'EXPERTISE SARL", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Luxembourg, sous la signature de Monsieur Aniel GALLO, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été sous, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.

2. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable.

La valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur de l'augmentation de capital de EUR 4.215.000 avec l'émission de 4.215 nouvelles actions."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Louis Gerardus Joseph MACHIELS, préqualifié, en sa qualité d'apporteur, représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que toutes les parts sociales de sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;
- que lesdites parts sociales légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il est, en sa qualité d'apporteur, le seul propriétaire des parts sociales apportées;
- que toutes formalités seront réalisées au Pays-Bas, aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre mille deux cent quinze (4.215) actions nouvelles à Monsieur Louis Gerardus Joseph MACHIELS, mentionné ci-dessus.

Quatrième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUARANTESIX MILLE EUROS (4.246.000,- EUR), représenté par QUATRE MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX (4.246) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. WEBER, L. HILGER, L. G. J. MACHIELS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011. LAC/2011/58275. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005843/114.

(120005184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

ISIB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6560 Hinkel, 13, rue de Girsterklaus.

R.C.S. Luxembourg B 111.845.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012005805/10.

(120005392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Itral AG., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005806/10.

(120005939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

J-Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 139.612.

Le Bilan au 31.12.2010 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012005808/10.

(120006031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

BVS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.592.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Karel Kalny, Czech citizen, born on 5th June 1970 in Brno, Czech Republic, and residing at Habri 7, Strazek, 592 53, Czech Republic (the "Principal"),

here represented by Mr Yazid Oudina, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in Prague, on 21 December 2011,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. BVS S.A. (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade Register under section B, number 135592, has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 13 December 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 429 of 19 February 2008;

II. The issued share capital of the Company is presently thirty one thousand EURO (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred EURO (EUR 100.-), all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to the sole director of the Company in respect of the execution of their mandate up to date;

VII The Principal gives discharge to the statutory auditor of the Company in respect of the execution of its mandate up to date;

VIII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

WHEREOF: the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the proxyholder of the appearing person signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Karel Kalny, citoyen Tchèque, né le 5 juin 1970 à Brno, République Tchèque, résident au Habri 7, Strazek, 592 53, République Tchèque (le "Mandant"),

ici représenté par Monsieur Yazid Oudina, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Prague, le 21 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. BVS S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 135592 a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 19 février 2008;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un mille EURO (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent EURO (EUR 100-) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

VII Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la requête du mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le mandataire du comparant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. OUDINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. LAC/2011/58924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004917/90.

(120004839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Cosmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 53.159.

L'an deux mil onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "COSMOLUX S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 53.159, constituée le 23 novembre 1995 par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 72 du 10 février 1996. Les statuts ont été modifiés le 19 novembre 2001 par extrait publié au Mémorial Recueil Spécial n°514 du 3 avril 2002.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Yves Van Renterghem, demeurant à Luxembourg.

Lequel désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saddi, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Melle Marilyn Krecké, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

II. Suivant la liste de présence, toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Dissolution de la société et décision de mettre la société en liquidation
- Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des actions présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Ont été nommés liquidateurs:

- 1) Madame Van De POL Rosa Maria Josepha, demeurant à B2380 Ravels, Kloosterstraat 24
- 2) Madame Van Gils Els Maria Bernardus, demeurant à B-2381 Weelde, gemeente Ravels, Singelstraat 54
- 3) Monsieur Van Gils Paul Maria Cornelius, demeurant à B-2381 Weelde, gemeente Ravels, Gemeente Ravels, Gemeentelaan 13
- 4) Monsieur Van Gils Marc André Maria, demeurant à B-2380 Ravels, Onze Lieve Vrouwstraat 101b
- 5) Monsieur Van Gils Wim Louis Lisette, demeurant à B-2380 Ravels, Onze Lieve Vrouwstraat 79
avec pouvoir de signature conjoint de tous, ci-après nommés "le liquidateur"

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Y. van Renterghem, G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58682. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004952/59.

(120004532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Longbow Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.960,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012005834/13.

(120005648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Deuterion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 164.673.

L'an deux mille onze, le quinze décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Deuterion S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164.673, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carla Louro, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la 1^{ère} phrase du 1^{er} alinéa de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement de plein droit, le dernier lundi du mois de mars à 11.30 heures au siège de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation.»;

2.- Modification de l'article 15 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.»;

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la 1^{ère} phrase du 1^{er} alinéa de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement de plein droit, le dernier lundi du mois de mars à 11.30 heures au siège de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

L'année sociale ayant commencé lors de la constitution de la Société en date du 27 octobre 2011 se terminera donc le 30 septembre 2012 et la première assemblée générale se tiendra le dernier lundi du mois de mars 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, M. ZELLINGER, C. LOURO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. LAC/2011/56929. Reçu soixante-quinze euros (€ 75.).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004969/62.

(120005009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Jaydisc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.272.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005814/10.

(120005917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Kergal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 30.574.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Pour: KERGRAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2012005820/15.

(120005539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Kafé-Inn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 8, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 145.593.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012005816/10.

(120005757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Silverlake SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 108.866.

Les comptes annuels au 31. August 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Silverlake SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012005991/11.

(120005894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Elsa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.510.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, inscrite au «Registro Público de Panamá» sous le numéro 360295,

«la comparante»

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme ELSA S.A., R.C.S. Luxembourg B 56510, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée en date du 15 octobre 1996 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 649 du 13 décembre 1996, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 30 novembre 2009 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2520 du 28 décembre 2009.

2. Que le capital social de la société anonyme ELSA S.A. s'élève actuellement à EUR 619.748,28 (six cent dix-neuf mille sept cent quarante-huit euros et vingt-huit cents) représenté par 12.000 (douze mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que la comparante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme ELSA S.A..

4. Que par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme ELSA S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la comparante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. LAC/2011/58910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004989/52.

(120004760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Elsiema S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.388.

L'an deux mille onze,

Le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ELSIEMA S.A., SPF.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Mersch, en date du 9 mars 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 91 du 3 avril 1984, modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine WEINANDY, de résidence à Clervaux, agissant en remplacement du notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 94 du 17 janvier 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 443 du 8 mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 21.388, au capital social de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Perrine CLEMENT, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BURGRAFF, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle SCHUL, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "ELSIEMA S.A., SPF."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "ELSIEMA S.A., SPF."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire en fonction, pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer liquidatrice:

la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 111.320.

La liquidatrice a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Elle peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

La liquidatrice est dispensée de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Elle peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'elle détermine et pour la durée qu'elle fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Clement, C. Burgraff, I. Schul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 58513. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2011.

Référence de publication: 2012004990/73.

(120004680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.957.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.135,

here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

3.2 The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company will regard the shares as indivisible, with only one owner permitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in dealings with the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management – Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and at least one B manager. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if each states it has been duly informed of the meeting, and has full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. A resolution of the board of managers is validly passed by a majority of the votes cast provided that at least one A manager and one B manager approves the resolution. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum – Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be passed by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Resolutions are only validly passed if (subject to 13.3) they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be passed by a majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à.r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for five hundred (500) shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. (i) The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period of time:

– Gregory Alan Cole, Executive, born on March 12, 1963, in Auckland, New Zealand, whose private address is at 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, New Zealand.

(ii) The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period of time:

– Herman Günther SCHOMMARZ, Company director, born on November 20, 1970, in Amersfoort (South Africa), whose professional address is at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

– Stewart KAM-CHEONG, Réviseur d'entreprises agréé, born on July 22, 1962, in Port Louis (Mauritius), whose professional address is at 6C Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6C Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.135,

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) IV S.à.r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la municipalité par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent chacun avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B aient marqué leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum – Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 13.3) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à.r.l., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Décision des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. (i) La personne suivante est nommée comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Gregory Alan Cole, Executive, né le 12 mars 1963 à Auckland, Nouvelle-Zélande, ayant pour adresse personnelle 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, Nouvelle-Zélande.

(ii) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Herman Günther SCHOMMARZ, gérant de sociétés, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), dont l'adresse professionnelle est au 6C Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Stewart KAM-CHEONG, Réviseur d'entreprises agréé, né le 22 juillet, 1962, à Port Louis (Ile Maurice), dont l'adresse professionnelle est au 6C Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le neuf janvier de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012004893/424.

(120004601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Klee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 150.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012005821/10.

(120005095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

L.I.I. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 129.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012005824/10.

(120005617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.